



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE LABELISATION

Réunion du 30 Avril 2026 à 10h00

Présents : Coutant Nicolas, Dupin Camille, Gillet Jean Claude.

Assistent : Cuvillier Alexis, Giuntini Guillaume, Mounoury Nathan.

1 – Etude des candidatures de Labélisation :

À la suite des visites effectués au sein des clubs ayant déposés le dossier de Candidature Label,

Considérant les critères de délivrance du Label Jeunes issu du Règlement du Label Jeunes FFF Crédit Agricole, la Commission décide :

Avis favorable :

- Label Jeunes FFF CA Niveau Excellence : AC Amboise, FC Gatine Choisilles
- Label Jeunes FFF CA Niveau Espoir : FC Val de Cher
- Label Jeunes FFF CA Féminines Niveau Bronze : AC Amboise

Avis défavorable :

-Label Jeunes FFF CA : ESO Notre Dame d'Oé. Le Richelais Jeunesse Sportive. FCS2M Ste Maure Maillé. FC du Véron

Motif : PS202 - **Nombre d'équipes engagées dans les catégories de U6F à U19F : Aucun.**

Critère incontournable.

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de réunion : 11h30

Camille DUPIN Président de la Commission